

**Conseil Communal de Vufflens-la-Ville,  
Rapport de la commission ad hoc, Préavis municipal n°2/2026**

**Demande de crédit pour le remplacement du véhicule de voirie (utilisation mixte et déneigement)**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :  
Madame Marie-Laure Lüscher  
Monsieur Eric Scharmey  
Monsieur Jacques Pilet, président

A été sollicitée par la Municipalité pour étudier le Préavis n°2/2026 concernant le remplacement du véhicule de voirie (utilisation mixte et déneigement)

Lors de la réunion qui s'est tenue le 23 février 2026, la Commission a eu l'occasion de rencontrer la Municipalité représentée par Monsieur Olivier Dupperut et Monsieur Pascal Berchier. Nous les remercions pour les réponses ainsi que les compléments d'information amenés lors de cette rencontre.

**Position de la Commission :**

Malgré un entretien précis et rigoureux, après 20 de bons et loyaux services, le véhicule de voirie actuel arrive en fin de vie. Afin de garantir un service à la population au niveau de ses attentes, le taux de disponibilité d'un tel véhicule se doit d'être très élevé, surtout en période hivernale.

Nous remercions la Municipalité d'avoir fait la démarche de nous présenter plusieurs offres afin que nous puissions nous rendre compte des différentes variantes possibles.

Le choix du modèle est principalement dicté par la topographie de notre village qui, comme vous le savez tous, est légèrement en pente ce qui amène quelques contraintes supplémentaires par rapport au choix du matériel.

A la demande de la commission, la Municipalité a également demandé une offre estimative pour un véhicule de taille plus petite de la marque Reform. Il en ressort que la différence de prix entre le modèle sélectionné et un véhicule nettement plus petit, ne répondant pas à la totalité des contraintes de notre village, est de 15'000 chf.

Aperçu des coûts d'entretien du véhicule actuel sur les 6 dernières années :

- 2019 : CHF 3'500.–
- 2020 : CHF 12'000.– (année d'expertise)
- 2021 : CHF 500.–
- 2022 : CHF 2'500.– (frais pour la saleuse)
- 2023 : CHF 7'500.– (année d'expertise)
- 2024 : CHF 3'000.–
- 2025 : CHF 3'000.– (année d'expertise)

Au vu du délai de livraison d'un tel véhicule ainsi que de l'impact sur la qualité du service à la population que l'absence d'un tel outil de travail aurait sur notre commune, nous sommes d'avis que, malgré le fait qu'il serait certainement possible de prolonger la vie du véhicule actuel de 2 – 3 ans, un remplacement de celui s'inscrit d'une gestion pro-active de notre commune.

**En conclusion**, la commission, à l'unanimité, confirme que le préavis N°2/2026 peut être accepté par le Conseil Communal tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville le 15.03.2026

Marie-Laure Lüscher



Eric Scharmay



Jacques Pilet

